



SECTION 0 : Avis d'Appel d'Offres Ouvert National (AAOON)

Nom de l'Autorité contractante : Agence Nationale des Soins de Santé Primaires (ANSSP)

Objet : Acquisition, installation et mise en service des équipements médico-techniques de pointe au profit des structures de santé.

Référence SIGMaP : F_DSME-SIO_125486

AAOON N° : 018.../MS/ANSSP/DSME-SIO/DNC/DAF/PRMP/S-PRMP DU 26/10/2024

Identification de la procédure : Appel d'Offres Ouvert National

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite au plan de passation des marchés publics version N°3 de l'Agence Nationale des Soins de Santé Primaires (ANSSP) publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 18 septembre 2026.
2. L'Agence Nationale des Soins de Santé Primaires (ANSSP) a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget, gestion 2026, un don du royaume des Pays-Bas, au titre de l'arrangement de don N° XM-DAC-7-PPR-240000127 du 17 juin 2024, afin de financer ses activités notamment le renforcement des plateaux techniques des formations sanitaires, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché relatif à l'acquisition, installation et mise en service des équipements médico-techniques de pointe au profit des structures de santé, F_DSME-SIO_125486.
3. L'Agence Nationale des Soins de Santé Primaires sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir, livrer, installer et mettre en service des équipements médico-techniques de pointe au profit des structures de santé et assurer la formation du personnel utilisateur et des techniciens dans chaque centre bénéficiaire.

Le présent Appel d'Offres porte sur un lot unique.

Des variantes ne pourront pas être prises en considération dans le cadre du présent appel d'offres.

4. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats éligibles, remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 61 et 121 de ladite loi.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de l'Agence Nationale des Soins de Santé Primaires (ANSSP) ; Email : edgardossou5@gmail.com et prendre connaissance des documents d'appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après : Secrétariat de la Personne Responsable des

Dossier d'Appel d'Offres relatif à l'acquisition, installation et mise en service des équipements médico-techniques de pointe au profit des structures de santé.

Marchés Publics (PRMP) de l'Agence Nationale des Soins de Santé Primaires (ANSSP), sis à Akpakpa dans l'enceinte du Ministère de la Santé, 2ème étage du bâtiment abritant les bureaux de l'ANSSP, (Bureau de la PRMP), Cotonou-République du Bénin, tel : 01 92 25 25 92, tous les jours ouvrables de 8h00 – 12h 30 et de 14h00 – 17h30 GMT+1 (heure locale).

6. Le délai de livraison est de **cent vingt (120) jours calendaires, soit quatre (04) mois** à compter de la date mentionnée dans l'ordre de service de démarrer les prestations.

7. Les exigences en matière de qualification sont :

a) **Pour les anciennes entreprises**

➤ **Capacités technique et expérience :**

- ✓ Être une entreprise ou un groupement d'entreprises régulièrement constitué exerçant dans le domaine de la fourniture et/ou l'installation d'équipements médicaux ou la fourniture de matériels médicaux ou de consommables médicaux, justifier par l'original ou la copie légalisée du Registre de Commerce et de Crédit Mobilier ou les statuts. En cas de groupement, chaque membre du groupement doit satisfaire à ce critère.
- ✓ Avoir effectivement exécuté avec satisfaction en tant que fournisseur ou sous-traitant ou membre d'un groupement, au cours des cinq (05) dernières années (2021, 2022, 2023, 2024 et 2025) et de l'année 2026 en cours, au moins deux (02) marchés similaires portant sur la fourniture et/ou l'installation d'équipements médicaux ou sur la fourniture de matériels ou de consommables médicaux d'un montant minimum de cent quarante-trois millions six cent soixante-dix mille trente-trois (143 670 033) Francs CFA Hors Taxes chacun, prouvées par les copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution ou des procès-verbaux de réception, assorties des contrats correspondants (page de garde, page de signature et page portant le montant en copies simples), signés par les maîtres d'ouvrage ou leurs représentants (administration publique, société ou offices d'Etat ou mixtes, représentations ou organisations internationales au Bénin, ou tout autre personne morale de droit privé.
- ✓ Disposer d'un personnel clé dont les qualifications et expériences sont conformes à celles indiquées au critère 5 de la sous-section C, Critères d'évaluation et de qualification.
- ✓ Fournir l'autorisation d'importation, de détention et de vente des matériels médicaux délivrée par le Ministère de la Santé **en cours de validité** à la date de dépôt des offres (en cas de groupement **chaque membre dudit groupement est tenu de fournir ladite autorisation**).

➤ **Capacité financière :**

- ✓ Avoir réalisé au cours des trois (03) dernières années (2025, 2024 et 2023) un chiffre d'affaires annuel moyen des activités de services et/ou de fournitures de **montant égal au moins à deux cent quatre-vingt-sept millions trois cent quarante mille soixante-cinq (287 340 065) Francs CFA Hors Taxes**, justifier par les états financiers (quinze première pages) desdites années dans les formes prescrites au point 1 de l'annexe A-3-2 ;



- ✓ Disposer d'avoirs liquides sous la forme de fonds propres ou de ligne de crédits à hauteur de **cent quarante-trois millions six cent soixante-dix mille trente-trois (143 670 033) Francs CFA**, justifiés par une attestation en original d'une banque ou institution financière agréée en République du Bénin ou ayant un correspondant au Bénin certifiant que le soumissionnaire pourrait bénéficier de crédits bancaires dans les formes prescrites au point 2 de l'annexe A-3-2.

b) Pour les entreprises naissantes ou celles ayant moins de trois (03) années d'existence :

➤ **Capacités technique et expérience :**

- ✓ Être une entreprise ou un groupement d'entreprises régulièrement constitué exerçant dans le domaine de la fourniture et/ou l'installation d'équipements médicaux ou la fourniture de matériels médicaux ou de consommables médicaux, justifier par l'original ou la copie légalisée du Registre de Commerce et de Crédit Mobilier ou les statuts. En cas de groupement, chaque membre du groupement doit satisfaire à ce critère.
- ✓ Disposer d'un personnel clé et d'un personnel d'encadrement dont les qualifications et expériences sont conformes à celles indiquées au critère 5 de la sous-section C, Critères d'évaluation et de qualification.
- ✓ Fournir l'autorisation d'importation, de détention et de vente des matériels médicaux délivrée par le Ministère de la Santé **en cours de validité** à la date de dépôt des offres (en cas de groupement **chaque membre dudit groupement est tenu de fournir ladite autorisation.**

➤ **Capacité financière :**

- ✓ Les entreprises naissantes devront produire leur bilan d'ouverture et celles n'ayant pas encore trois (03) années d'existence devront produire les états financiers de leurs années d'existence dans les formes prescrites par le point 1 de l'Annexe A-3-2 ;
- ✓ Disposer d'avoirs liquides sous la forme de fonds propres ou de ligne de crédits à hauteur de **cent quarante-trois millions six cent soixante-dix mille trente-trois (143 670 033) Francs CFA**, justifiés par une attestation en original d'une banque ou institution financière agréée en République du Bénin ou ayant un correspondant au Bénin certifiant que le soumissionnaire pourrait bénéficier de crédits bancaires dans les formes prescrites au point 2 de l'annexe A-3-2.
- ✓ Fournir, en copie originale, une attestation d'assurance de risques professionnels portant l'objet du marché et le montant exigé, en cours de validité, couvrant la responsabilité civile professionnelle du Chef d'entreprise, délivrée par une compagnie d'assurance agréée en République du Bénin, d'un montant au moins égal à **trois cent seize millions soixante-quatorze mille soixante-douze (316 074 072) Francs CFA.**

NB : Les critères de capacité financière sont cumulatifs (chiffre d'affaires moyen annuel et attestation de capacité financière, pour les anciennes entreprises, d'une part ; l'attestation

de capacité financière et assurance des risques professionnels, pour les entreprises naissantes et celles n'ayant pas encore trois (03) années d'existence, d'autre part ».

Les attestations de bonne fin d'exécution ou procès-verbaux de réception ainsi que les attestations/certificats de travail ou de service fait, comporteront sous peine de rejet, l'objet du marché similaire exécuté par l'entreprise ou l'exécution duquel le personnel proposé a été associé ;

En tout état de cause et en application des dispositions de l'article 122 du code des marchés publics, la fourniture délibérée d'informations ou de déclarations fausses ou mensongères expose l'auteur aux sanctions prévues par la loi.

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier d'appel d'offres complet à compter du 26/10/.....2026, tous les jours ouvrables, de 8h00 à 12h30 et de 14h à 17h30 GMT+1 (heure locale) au Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Agence Nationale des Soins de Santé Primaires (ANSSP), sis à Akpakpa dans l'enceinte du Ministère de la Santé, 2ème étage du bâtiment abritant les bureaux de l'ANSSP, (Bureau de la PRMP), Cotonou-République du Bénin, tel : 01 92 25 25 92. Le dossier d'appel d'offres sera adressé aux candidats à leurs frais par la poste aérienne pour l'étranger et la poste normale. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche établie selon un modèle mis à disposition par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics.

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques, à savoir, un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF (confère le point IC 22.2(b) des Données Particulières de l'Appel d'Offres pour les modalités de présentation de l'offre), à l'adresse ci-après : Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de l'Agence Nationale des Soins de Santé Primaires (ANSSP), sis à Akpakpa dans l'enceinte du Ministère de la Santé, 2ème étage du bâtiment abritant les bureaux de l'ANSSP, (Bureau de la PRMP), Cotonou-République du Bénin, tel : 01 92 25 25 92, au plus tard le jeudi 19 Novembre.....2026 à 10 heures 00 minute GMT+1 (heure locale). Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.

Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes et aux frais des soumissionnaires concernés.

NB : Seuls les candidats ayant préalablement retiré le présent Dossier d'Appel d'Offres et dûment renseigné la fiche de retrait peuvent régulièrement déposer leurs offres.

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'ouverture des plis, à l'adresse ci-après : **Salle de conférence de l'Agence Nationale des Soins de Santé Primaires (ANSSP),**

sis à Akpakpa dans l'enceinte du Ministère de la Santé, Premier étage du bâtiment abritant les bureaux de l'ANSSP, le jeudi 19 septembre 2026 à 10 heures 30 minutes GMT+1 (heure locale).

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de **deux millions huit cent soixante-treize mille quatre cent un (2 873 401) Francs CFA**. En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration de garantie suivant le modèle prévu dans les formulaires du dossier d'appel d'offres, appuyée de l'attestation d'identification des MPME délivrée par l'Agence de Développement des Petites et Moyennes Entreprises (ADPME) justifiant le statut de MPME.

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date limite de soumission.

Fait à Cotonou, le 26 octobre 2026



Yelingnan Edgard DOSSOU
La Personne Responsable des Marchés Publics